RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N° 84-2026-246

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2026

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours

84-2026-09-29-00009 - ARRÊTÉ DEC.POLECOLLEGE.DELF.XIII.26.234 EXAMENS DELF DALF ANNÉE 2027 - CILFA (3 pages) Page 4

84-2026-09-29-00008 - ARRÊTÉ DEC.POLECOLLEGE.DELF.XIII.26.235 EXAMENS DELF ANNÉE 2027 - GRETA SAVOIE HAUTE-SAVOIE (4 pages) Page 7

84-2026-09-29-00010 - ARRÊTÉ DEC.POLECOLLEGE.DELF.XIII.26.236 EXAMENS DELF ANNÉE 2027 - ACCENTS USMB (3 pages) Page 11

84-2026-10-01-00034 - ARRÊTÉ DEC.POLECOLLEGE.DELF.XIII.26.237 EXAMENS DELF DALF ANNÉE 2027 - ALLIANCE FRANÇAISE ANNECY (4 pages) Page 14

84-2026-10-01-00035 - ARRÊTÉ DEC.POLECOLLEGE.DELF.XIII.26.239 EXAMENS DELF ANNÉE 2027 - GRETA NORD ISERE (4 pages) Page 18

84-2026-10-07-00003 - ARRÊTÉ DEC.POLECOLLEGE.DELF.XIII.26.245 EXAMENS DELF ANNÉE 2027 - MAISON DES SOLIDARITÉS NELSON MANDELA (4 pages) Page 22

84-2026-10-08-00012 - ARRETE DEC.POLECOLLEGE.DELF.XIII.26.248 EXAMENS DELF A1 A2 B1 ANNÉE 2027 - CUEF (4 pages) Page 26

84-2026-10-08-00013 - ARRETE DEC.POLECOLLEGE.DELF.XIII.26.249 EXAMENS DELF B2 C1 C2 ANNÉE 2027 - CUEF (4 pages) Page 30

84-2026-10-01-00036 - ARRÊTÉ DEC.POLECOLLEGE.DELF.XIII.26238 EXAMENS DELF DALF ANNÉE 2027 - IFALPES (4 pages) Page 34

69_Rectorat de Lyon /

84-2026-10-14-00006 - Arrêté rectoral n°2026-65 du 14 octobre 2026 portant désignation aux fonctions par intérim de secrétaire général de l'académie (1 page) Page 38

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'autonomie planification

84-2026-10-15-00001 - ARS n°2026-14-0380 et départemental n°2026-24 SAD mixte "SSIAD AIMV" et SAD aide "AIMV" (7 pages) Page 39

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins professions

84-2026-10-12-00007 - Décision n°2026-19-0190 portant suspension immédiate temporaire du droit d'exercer la profession d'infirmier de Monsieur David NICOLAS, infirmier anesthésiste diplômé d'Etat (2 pages) Page 46

84_Cour d'appel de Lyon /

84-2026-10-01-00039 - Décision du 1er octobre 2026 portant délégation de signature aux agents valideurs du pôle CHORUS. (3 pages) Page 48

84-2026-10-01-00038 - Décision du 1er octobre 2026 portant délégation de signature dans le cadre de la gestion des frais de déplacement par CHORUS DT. (1 page) Page 51
84-2026-10-01-00037 - Décision du 1er octobre 2026 portant délégation de signature pour la certification du service fait dans CHORUS formulaire. (2 pages) Page 52
84_DRFIP_Direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes / Cabinet du directeur
84-2026-10-16-00003 - [03 DIR Métiers] - [011] Délégation en matière d'Évaluations domaniales (PED) [2026-02] (3 pages) Page 54
84_MNC_Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de Lyon) /
84-2026-10-16-00001 - Arrêté n°112 - 2026 du 16 octobre 2026 portant modification de l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Rhône (2 pages) Page 57
84-2026-10-16-00002 - Arrêté n°2113 - 2026 du 16 octobre 2026 portant modification de l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Savoie (2 pages) Page 59

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

DEC POLE COLLEGE
Réf N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/234
Affaire suivie par : Isabelle HERMIDA ALONSO
Tél : 04 56 52 77 80
Mél : dec.clg-delf@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES EXAMENS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU DELF-DALF POUR L'ANNEE 2027

N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/234 du 29/09/2026

Le recteur de l'académie de Grenoble,

Vu le décret n°2020-1196 du 29 septembre 2020, modifié par le décret n°2023-459 du 13/06/2023 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi en langue française,

Vu l'arrêté du 22 mai 1985 modifié, portant création du diplôme d'études en langue française et du diplôme approfondi de langue française,

Sur proposition de Monsieur le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

Arrête :

Article 1 :

Le calendrier des inscriptions au DELF-DALF ainsi que les dates des examens sont fixés comme suit :

SESSIONS	EXAMENS	DATES DES EXAMENS	OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	CLOTURE DES INSCRIPTIONS
2027-02-T	DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 2 février Mercredi 3 février	Lundi 9 novembre 2026	Lundi 11 janvier 2027
2027-03-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 16 mars Mercredi 17 mars Jeudi 18 mars	Lundi 9 novembre 2026	Lundi 22 février 2027
2027-05-T	DELF B1 B2	Mercredi 26 mai	Lundi 9 novembre 2026	Lundi 3 mai 2027
2027-06-J	DELF JUNIOR A1 A2 B1 B2	Jeudi 3 juin	Lundi 9 novembre 2026	Lundi 10 mai 2027
2027-06-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 15 juin Mercredi 16 juin Jeudi 17 juin	Lundi 9 novembre 2026	Lundi 24 mai 2027
2027-10-T	DELF A2 DELF B1 B2 DALF C1	Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre Jeudi 7 octobre	Lundi 9 novembre 2026	Lundi 13 septembre 2027
2027-12-T	DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 7 décembre Mercredi 8 décembre	Jeudi 1er juillet 2027	Lundi 15 novembre 2027

N.B. : Aucune inscription déposée après la date de clôture ne pourra être acceptée et enregistrée.

Article 2 :

La composition du jury constitué pour les examens du DELF et du DALF est arrêtée comme suit :

PRESIDENTE	Madame Dominique LAGORGETTE Professeure des universités à l'Université Savoie Mont Blanc, Responsable pédagogique du master FLE
ASSESSEURS	Madame Raphaëlle FOUILLET, Maitresse de conférences en sciences du langage et didactique des langues, à l'Université Savoie Mont Blanc
	Monsieur Rémi BAROIS Responsable du centre d'examen CILFA (dérogation en cours)
	Madame Amandine CARACO Chargée d'enseignement à l'Université Savoie Mont Blanc (dérogation en cours)
	Madame Maude VADOT Maitresse de conférences titulaire en sciences du langage et didactique des langues, à l'Université Savoie Mont Blanc

Article 3 :

Les modalités d'inscription sont annexées au présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté et son annexe sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 :

Le président de l'université Savoie Mont Blanc et la secrétaire générale de l'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,

La cheffe de division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EXAMENS PROPOSEES
(DATES ET LIEUX)

Ville : Annecy Année : 2027

Epreuves	Session(s) (dates)	Lieux de retrait des dossiers	Lieux de dépôt des dossiers	Date d'ouverture des inscriptions	Date de clôture des inscriptions
DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 2 février Mercredi 3 février	Annecy CILFA	Annecy CILFA	Lundi 9 novembre 2026	Lundi 11 janvier 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 16 mars Mercredi 17 mars Jeudi 18 mars	Annecy CILFA	Annecy CILFA	Lundi 9 novembre 2026	Lundi 22 février 2027
DELF B1 B2	Mercredi 26 mai	Annecy CILFA	Annecy CILFA	Lundi 9 novembre 2026	Lundi 3 mai 2027
DELF JUNIOR A1 A2 B1 B2	Jeudi 3 juin	Annecy CILFA	Annecy CILFA	Lundi 9 novembre 2026	Lundi 10 mai 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 15 juin Mercredi 16 juin Jeudi 17 juin	Annecy CILFA	Annecy CILFA	Lundi 9 novembre 2026	Lundi 24 mai 2027
DELF A2 DELF B1 B2 DALF C1	Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre Jeudi 7 octobre	Annecy CILFA	Annecy CILFA	Lundi 9 novembre 2026	Lundi 13 septembre 2027
DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 7 décembre Mercredi 8 décembre	Annecy CILFA	Annecy CILFA	Jeudi 1er juillet 2027	Lundi 15 novembre 2027

Montant des droits d'inscription :

	Candidats suivant une formation au CILFA	Candidats libres
DELF A1	90€	120€
DELF A2	104€	130€
DELF B1	120€	150€
DELF B2	128€	160€
DALF C1	161.50€	190€
DALF C2	170€	200€

Coordonnées du centre d'examen de l'université Savoie Mont Blanc en Haute-Savoie :

CILFA
Etablissement privé d'enseignement supérieur
3 Rue des Martyrs – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY

Responsable du centre d'examen : Rémi BAROIS dir@cilfa.fr
Responsable administrative DELF/DALF : Virginie CHANOT examen@cilfa.fr

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

DEC POLE COLLEGE
Réf N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/235
Affaire suivie par : Isabelle Hermida Alonso
Tél : 04 56 52 77 80
Mél : dec.clg-delf@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES EXAMENS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU DELF POUR L'ANNEE 2027

N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/235 du 29/09/2026

Le recteur de l'académie de Grenoble,

Vu le décret n°2020-1196 du 29 septembre 2020, modifié par le décret n°2023-459 du 13/06/2023 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi en langue française,

Vu l'arrêté du 22 mai 1985 modifié, portant création du diplôme d'études en langue française et du diplôme approfondi de langue française,

Sur proposition de Madame la Directrice du GRETA Savoie Haute-Savoie,

Arrête :

Article 1 :

Le calendrier des inscriptions au DELF ainsi que les dates des examens sont fixés comme suit :

Sessions	Examens	Date des examens	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
2027-01-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 12 janvier Mercredi 13 janvier	Lundi 30 novembre 2026	Lundi 11 janvier 2027
2027-02-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 2 février Mercredi 3 février	Lundi 4 janvier 2027	Lundi 1er février 2027
2027-03-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 16 mars Mercredi 17 mars	Lundi 8 février 2027	Lundi 15 mars 2027
2027-05-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 25 mai Mercredi 26 mai	Lundi 12 avril 2027	Lundi 24 mai 2027
2027-06-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 15 juin Mercredi 16 juin	Lundi 10 mai 2027	Lundi 14 juin 2027
2027-07-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 6 juillet Mercredi 7 juillet	Lundi 7 juin 2027	Lundi 5 juillet 2027
2027-08-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 3 août Mercredi 4 août	Lundi 5 juillet 2027	Lundi 2 août 2027
2027-10-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre	Lundi 30 août 2027	Lundi 4 octobre 2027
2027-11-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 16 novembre Mercredi 17 novembre	Lundi 11 octobre 2027	Lundi 15 novembre 2027
2027-12-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 7 décembre Mercredi 8 décembre	Mardi 2 novembre 2027	Lundi 6 décembre 2027

N.B. : Aucune inscription déposée après la date de clôture ne pourra être acceptée et enregistrée.

Article 2 :

La composition du jury constitué pour les examens du DELF A1, A2 et B1 est arrêtée comme suit :

PRESIDENT	Monsieur Damien MICHAUD Professeur agrégé Conseiller en Formation Professionnelle
ASSESSEURS	Madame Frédérique LECOMTE Conseillère en Formation Professionnelle
	Monsieur Pascal MEILLER Conseiller en Formation Professionnelle

La composition du jury constitué pour les examens du DELF B2 est arrêtée comme suit :

PRESIDENT	Monsieur Damien MICHAUD Professeur agrégé Conseiller en Formation Professionnelle
ASSESSEURS	Madame Frédérique LECOMTE Conseillère en Formation Professionnelle
	Monsieur Pascal MEILLER Conseiller en Formation Professionnelle

Article 3 :

Les modalités d'inscription sont annexées au présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté et son annexe sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 :

La directrice du GRETA Savoie Haute-Savoie et la secrétaire générale de l'académie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,

La cheffe de division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EXAMENS PROPOSEES
(DATES ET LIEUX)

Ville : Bonneville

Année : 2027

Epreuves	Session(s) (dates)	Lieux de retrait des dossiers (1)	Lieux de dépôt des dossiers	Date d'ouverture des inscriptions	Date de clôture des inscriptions
DELF A1, A2 DELF B1, B2	Mardi 12 janvier Mercredi 13 janvier	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	Lundi 30 novembre 2026	Lundi 11 janvier 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2	Mardi 2 février Mercredi 3 février	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	Lundi 4 janvier 2027	Lundi 1er février 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2	Mardi 16 mars Mercredi 17 mars	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	Lundi 8 février 2027	Lundi 15 mars 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2	Mardi 25 mai Mercredi 26 mai	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	Lundi 12 avril 2027	Lundi 24 mai 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2	Mardi 15 juin Mercredi 16 juin	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	Lundi 10 mai 2027	Lundi 14 juin 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2	Mardi 6 juillet Mercredi 7 juillet	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	Lundi 7 juin 2027	Lundi 5 juillet 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2	Mardi 3 août Mercredi 4 août	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	Lundi 5 juillet 2027	Lundi 2 août 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2	Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	Lundi 30 août 2027	Lundi 4 octobre 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2	Mardi 16 novembre Mercredi 17 novembre	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	Lundi 11 octobre 2027	Lundi 15 novembre 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2	Mardi 7 décembre Mercredi 8 décembre	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	GRETA Savoie Haute-Savoie Bonneville	Mardi 2 novembre 2027	Lundi 6 décembre 2027

Montant des droits d'inscription :

EXAMENS	GRETA	Candidats extérieurs
DELF A1	51,75€	115€
DELF A2	54€	120€
DELF B1	53,20€	140€
DELF B2	102€	170€

COORDONNEES DU CENTRE

GRETA Savoie Haute-Savoie
210 Quai du Parquet – 74130 BONNEVILLE
Tél : 04 50 43 91 81

Responsable de centre d'examen : Vanessa PEREIRA

COORDONNES DU SIEGE

GRETA Savoie Haute-Savoie
9, rue de Marronniers - BP 503
74105 ANNEMASSE
Tél : 04 50 43 91 81

Directrice : Vanessa PEREIRA - Tél : 06 17 48 80 14
Ordonnateur : Stéphane BURGUN
direction@greta73-74.fr

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

DEC POLE COLLEGE
Réf N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/236
Affaire suivie par : Isabelle Hermida Alonso
Tél : 04 56 52 77 80
Mél : dec.clg-delf@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES EXAMENS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU DELF POUR L'ANNEE 2027

N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/236 du 29/09/2026

Le recteur de l'académie de Grenoble,

Vu le décret n°2020-1196 du 29 septembre 2020, modifié par le décret n°2023-459 du 13/06/2023 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi en langue française,

Vu l'arrêté du 22 mai 1985 modifié, portant création du diplôme d'études en langue française et du diplôme approfondi de langue française,

Sur proposition de Monsieur le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

Arrête :

Article 1 :

Le calendrier des inscriptions au DELF ainsi que les dates des examens sont fixés comme suit :

SESSIONS	EXAMENS	DATES DES EXAMENS	OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	CLOTURE DES INSCRIPTIONS
2027-02-T	DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 2 février Mercredi 3 février	Lundi 9 novembre 2026	Dimanche 10 janvier 2027
2027-03-T	DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 16 mars Mercredi 17 mars	Lundi 14 décembre 2026	Dimanche 21 février 2027
2027-05-T	DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 25 mai Mercredi 26 mai	Lundi 22 février 2027	Dimanche 2 mai 2027
2027-06-T	DELF B2	Mercredi 16 juin	Lundi 22 février 2027	Dimanche 23 mai 2027
2027-10-T	DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre	Lundi 5 juillet 2027	Dimanche 12 septembre 2027
2027-12-T	DELF B2	Mercredi 8 décembre	Lundi 13 septembre 2027	Dimanche 14 novembre 2027

N.B. : Aucune inscription déposée après la date de clôture ne pourra être acceptée et enregistrée.

Article 2 :

La composition du jury constitué pour les examens du DELF est arrêtée comme suit :

PRESIDENTE	Madame Dominique LAGORGETTE Professeure des universités à l'Université Savoie Mont Blanc, Responsable pédagogique du master FLE
ASSESSEURS	Madame Raphaële FOUILLET, Maitresse de conférences en sciences du langage et didactique des langues, à l'Université Savoie Mont Blanc
	Monsieur Rémi BAROIS Responsable du centre d'examen CILFA (dérogation en cours)
	Madame Amandine CARACO Chargée d'enseignement à l'Université Savoie Mont Blanc (dérogation en cours)
	Madame Maude VADOT Maitresse de conférences titulaire en sciences du langage et didactique des langues, à l'Université Savoie Mont Blanc

Article 3 :

Les modalités d'inscription sont annexées au présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté et son annexe sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 :

Le président de l'université Savoie Mont Blanc et la secrétaire générale de l'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,

La cheffe de division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EXAMENS PROPOSEES
(DATES ET LIEUX)

Ville : Chambéry Année : 2027

Epreuves	Session(s) (dates)	Lieux de retrait des dossiers	Lieux de dépôt des dossiers	Date d'ouverture des inscriptions	Date de clôture des inscriptions
DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 2 février Mercredi 3 février	Chambéry ACCENTS	Chambéry ACCENTS	Lundi 9 novembre 2026	Dimanche 10 janvier 2027
DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 16 mars Mercredi 17 mars	Chambéry ACCENTS	Chambéry ACCENTS	Lundi 14 décembre 2026	Dimanche 21 février 2027
DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 25 mai Mercredi 26 mai	Chambéry ACCENTS	Chambéry ACCENTS	Lundi 22 février 2027	Dimanche 2 mai 2027
DELF B2	Mercredi 16 juin	Chambéry ACCENTS	Chambéry ACCENTS	Lundi 22 février 2027	Dimanche 23 mai 2027
DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre	Chambéry ACCENTS	Chambéry ACCENTS	Lundi 5 juillet 2027	Dimanche 12 septembre 2027
DELF B2	Mercredi 8 décembre	Chambéry ACCENTS	Chambéry ACCENTS	Lundi 13 septembre 2027	Dimanche 14 novembre 2027

Montant des droits d'inscription :

	Candidats suivant une formation à l'USMB	Candidats libres
DELF A2	100€	125€
DELF B1	120€	160€
DELF B2	135€	180€

Coordonnées du centre d'examen de l'université Savoie Mont Blanc en Savoie :

ACCENTS
Domaine universitaire de Jacob Bellecombette
BP 1104 73011 Chambéry cedex

Directrice du centre d'examen : Emilie VIRET-THASINIPHONE
Responsable administrative DELF / DALF : Audrey GENIN

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

DEC POLE COLLEGE
Réf N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/237
Affaire suivie par : Isabelle HERMIDA ALONSO
Tél : 04 56 52 77 80
Mél : dec.clg-delf@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES EXAMENS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU DELF-DALF POUR L'ANNEE 2027

N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/237 du 01/10/2026

Le recteur de l'académie de Grenoble,

Vu le décret n°2020-1196 du 29 septembre 2020, modifié par le décret n°2023-459 du 13/06/2023 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi en langue française,

Vu l'arrêté du 22 mai 1985 modifié, portant création du diplôme d'études en langue française et du diplôme approfondi de langue française,

Sur proposition de Madame la directrice de l'Alliance Française de Annecy,

Arrête :

Article 1 :

Le calendrier des inscriptions au DELF-DALF ainsi que les dates des examens sont fixées comme suit :

Sessions	Examens	Date des examens	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
2027-02-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 2 février Mercredi 3 février Jeudi 4 février	Jeudi 1er octobre 2026	Vendredi 08 janvier 2027
2027-03-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 16 mars Mercredi 17 mars Jeudi 18 mars	Vendredi 1er janvier 2027	Mardi 16 février 2027
2027-05-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 25 mai Mercredi 26 mai Jeudi 27 mai	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 23 avril 2027
2027-05-J	DELF A1 A2 B1 B2	Mardi 11 mai	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 09 avril 2027
2027-06-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 15 juin Mercredi 16 juin Jeudi 17 juin	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 14 mai 2027
2027-06-J	DELF A1 A2 B1 B2	Jeudi 3 juin	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 07 mai 2027
2027-07-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 6 juillet Mercredi 7 juillet Jeudi 8 juillet	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 04 juin 2027
2027-10-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre Jeudi 7 octobre	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 10 septembre 2027

2027-11-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 16 novembre Mercredi 17 novembre Jeudi 18 novembre	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 15 octobre 2027
2027-11-J	DELF A1 A2 B1 B2	Jeudi 25 novembre	Vendredi 1er janvier 2027	Lundi 25 octobre 2027
2027-12-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 7 décembre Mercredi 8 décembre Jeudi 9 décembre	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 05 novembre 2027

N.B. : Aucune inscription déposée après la date de clôture ne pourra être acceptée et enregistrée.

Article 2 :

La composition du jury constitué pour les examens du DELF A1, A2 et B1 est arrêtée comme suit :

PRESIDENTE Madame Virginie HEUREUX
Professeure certifiée lettres classiques et modernes

ASSESSEURS Madame Eulalie CABANES
Enseignante certifiée Espagnol

Madame Françoise MICHEL
Enseignante assimilée Jury

Madame Maud MARTINETTI-WATSON
Enseignante certifiée anglais et FLE

La composition du jury constitué pour les examens du DELF B2 et du DALF C1 et C2 est arrêtée comme suit :

PRESIDENT Monsieur Mathieu CHAUVET
Enseignant certifié lettres classiques et modernes

ASSESSEURS Monsieur Olivier SCHUTZ
Enseignant certifié Anglais

Madame Françoise MICHEL
Enseignante assimilée Jury

Article 3 :

Les modalités d'inscription sont annexées au présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté et son annexe sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 :

La directrice d'Alliance Française Annecy et la secrétaire générale de l'académie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,

La cheffe de division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EXAMENS PROPOSÉES
(DATES ET LIEU)

Ville : Annecy

Année : 2027

Epreuves	Session(s) (dates)	Lieux de retrait des dossiers (1)	Lieux de dépôt des dossiers	Date d'ouverture des inscriptions	Date de clôture des inscriptions
DELF A1, A2 DELF B1, B2 DALF C1, C2	Mardi 2 février Mercredi 3 février Jeudi 4 février	AF Annecy	AF Annecy	Jeudi 1er octobre 2026	Vendredi 08 janvier 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2 DALF C1, C2	Mardi 16 mars Mercredi 17 mars Jeudi 18 mars	AF Annecy	AF Annecy	Vendredi 1er janvier 2027	Mardi 16 février 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2 DALF C1, C2	Mardi 25 mai Mercredi 26 mai Jeudi 27 mai	AF Annecy	AF Annecy	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 23 avril 2027
DELF A1, A2, B1, B2	Mardi 11 mai	AF Annecy	AF Annecy	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 09 avril 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2 DALF C1, C2	Mardi 15 juin Mercredi 16 juin Jeudi 17 juin	AF Annecy	AF Annecy	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 14 mai 2027
DELF A1, A2, B1, B2	Jeudi 3 juin	AF Annecy	AF Annecy	Jeudi 1er janvier 2026	Vendredi 07 mai 2027
DELF A1, A2, DELF B1, B2 DALF C1, C2	Mardi 6 juillet Mercredi 7 juillet Jeudi 8 juillet	AF Annecy	AF Annecy	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 04 juin 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2 DALF C1, C2	Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre Jeudi 7 octobre	AF Annecy	AF Annecy	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 10 septembre 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2 DALF C1, C2	Mardi 16 novembre Mercredi 17 novembre Jeudi 18 novembre	AF Annecy	AF Annecy	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 15 octobre 2027
DELF A1, A2, B1, B2	Jeudi 25 novembre	AF Annecy	AF Annecy	Vendredi 1er janvier 2027	Lundi 25 octobre 2027
DELF A1, A2 DELF B1, B2 DALF C1, C2	Mardi 7 décembre Mercredi 8 décembre Jeudi 9 décembre	AF Annecy	AF Annecy	Vendredi 1er janvier 2027	Vendredi 05 novembre 2027

Montant des droits d'inscription :

EXAMENS	Etudiants Alliance Française Annecy	Candidats extérieurs
DELF A1	110€	120€
DELF A2	120€	130€
DELF B1	140€	150€
DELF B2	150€	165€
DALF C1	180€	195€
DALF C2	190€	200€

COORDONNEES DU CENTRE D'EXAMEN D'ALLIANCE FRANCAISE ANNECY

Alliance Française Annecy
12 Boulevard du lycée – 74000 ANNECY

Tél : 04 50 05 43 30

Responsable de centre d'examen : GIRAUD Audrenn



ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

DEC POLE COLLEGE
Réf N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/239
Affaire suivie par : Isabelle HERMIDA ALONSO
Tél : 04 56 52 77 80
Mél : dec.clg-delf@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES EXAMENS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU DELF POUR L'ANNEE 2027

N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/239 du 01/10/2026

Le recteur de l'académie de Grenoble,

Vu le décret n°2020-1196 du 29 septembre 2020, modifié par le décret n°2023-459 du 13/06/2023 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi en langue française,
Vu l'arrêté du 22 mai 1985 modifié, portant création du diplôme d'études en langue française et du diplôme approfondi de langue française,

Sur proposition de Madame la Directrice du Greta Nord Isère,

Arrête :

Article 1 :

Le calendrier des inscriptions au DELF ainsi que les dates des examens sont fixés comme suit :

Sessions	Examens	Date des examens	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
2027-01-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 12 janvier Mercredi 13 janvier	Samedi 12 décembre 2026	Jeudi 7 janvier 2027
2027-02-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 2 février Mercredi 3 février	Lundi 4 janvier 2027	Jeudi 28 janvier 2027
2027-03-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 16 mars Mercredi 17 mars	Mardi 16 février 2027	Jeudi 11 mars 2026
2027-05-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 25 mai Mercredi 26 mai	Dimanche 25 avril 2027	Jeudi 20 mai 2027
2027-06-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 15 juin Mercredi 16 juin	Samedi 15 mai 2027	Jeudi 10 juin 2027
2027-07-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 6 juillet Mercredi 7 juillet	Dimanche 6 juin 2027	Jeudi 1er juillet 2027
2027-10-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre	Dimanche 5 septembre 2027	Jeudi 30 septembre 2027
2027-11-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 16 novembre Mercredi 17 novembre	Samedi 16 octobre 2027	Mercredi 10 novembre 2027
2027-12-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 7 décembre Mercredi 8 décembre	Dimanche 7 novembre 2027	Jeudi 2 décembre 2027

N.B. : Aucune inscription déposée après la date de clôture ne pourra être acceptée et enregistrée.

Article 2 :

La composition du jury constitué pour les examens du DELF est arrêtée comme suit :

PRESIDENT	Monsieur MICHAUD Damien Conseiller en formation professionnelle
ASSESSEURS	Madame BOLLEAU Chrystel Conseiller en formation professionnelle
	Monsieur EXPOSITO-GASCON Philippe Conseiller en formation professionnelle
	Madame JANIN Christèle Coordinatrice

Article 3 :

Les modalités d'inscription sont annexées au présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté et son annexe sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 :

La directrice du Greta Nord Isère et la secrétaire générale de l'académie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,

La cheffe de division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EXAMENS
(DATES ET LIEUX)

Ville : BOURGOIN-JALLIEU Année : 2027

Epreuves	Session(s) (dates)	Lieux de retrait des dossiers (1)	Lieux de dépôt des dossiers	Date d'ouverture des inscriptions	Date de clôture des inscriptions
DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 12 janvier Mercredi 13 janvier	Greta Nord Isère	Greta Nord Isère	Samedi 12 décembre 2026	Jeudi 7 janvier 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 2 février Mercredi 3 février	Greta Nord Isère	Greta Nord Isère	Lundi 4 janvier 2027	Jeudi 28 janvier 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 16 mars Mercredi 17 mars	Greta Nord Isère	Greta Nord Isère	Mardi 16 février 2027	Jeudi 11 mars 2026
DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 25 mai Mercredi 26 mai	Greta Nord Isère	Greta Nord Isère	Dimanche 25 avril 2027	Jeudi 20 mai 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 15 juin Mercredi 16 juin	Greta Nord Isère	Greta Nord Isère	Samedi 15 mai 2027	Jeudi 10 juin 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 6 juillet Mercredi 7 juillet	Greta Nord Isère	Greta Nord Isère	Dimanche 6 juin 2027	Jeudi 1er juillet 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre	Greta Nord Isère	Greta Nord Isère	Dimanche 5 septembre 2027	Jeudi 30 septembre 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2	Mardi 7 décembre Mercredi 8 décembre	Greta Nord Isère	Greta Nord Isère	Samedi 16 octobre 2027	Mercredi 10 novembre 2027

Montant des droits d'inscription :

	Candidats suivant une formation au Greta Nord Isère	Candidats libres
DELF A1	49.50 €	110 €
DELF A2	49.50 €	110 €
DELF B1	49.50 €	130 €
DELF B2	99 €	165 €

COORDONNEES DU CENTRE DU GRETA NORD ISERE :

Greta Nord Isère
Le Transalpin 2 – 33 Avenue d'Italie
BP 314
38307 BOURGOIN-JALLIEU

Téléphone : 04 74 28 04 86

Responsable de centre d'examen : EXPOSITO-GASCON Philippe - philippe.exposito-gascon@ac-grenoble.fr
Ordonnateur : JEANDEL Maxime

Responsable adjoint de centre d'examen : BOLLEAU Chrystel - chrystel.bolleau@ac-grenoble.fr

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

DEC POLE COLLEGE
Réf N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/245
Affaire suivie par : Isabelle Hermida Alonso
Tél : 04 56 52 77 80
Mél : dec.clg-delf@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES EXAMENS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU DELF POUR L'ANNEE 2027

N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/245 du 07/10/2026

Le recteur de l'académie de Grenoble,

Vu le décret n°2020-1196 du 29 septembre 2020, modifié par le décret n°2023-459 du 13/06/2023 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi en langue française,

Vu l'arrêté du 22 mai 1985 modifié, portant création du diplôme d'études en langue française et du diplôme approfondi de langue française,

Sur proposition de Madame la Co-Présidente de la Maison des Solidarités Nelson Mandela,

Arrête :

Article 1 :

Le calendrier des inscriptions au DELF ainsi que les dates des examens sont fixés comme suit :

Sessions	Examens	Date des examens	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
2027-02-T	DELF A2 DELF B1	Mardi 2 février Mercredi 3 février	Mercredi 2 décembre 2026	Vendredi 15 janvier 2027
2027-05-T	DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 25 mai Mercredi 26 mai	Mercredi 31 mars 2027	Mercredi 5 mai 2027
2027-07-T	DELF A1 A2 DELF B1	Mardi 6 juillet Mercredi 7 juillet	Lundi 10 mai 2027	Vendredi 18 juin 2027
2027-10-T	DELF A2 DELF B1	Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre	Lundi 19 juillet 2027	Vendredi 17 septembre 2027
2027-12-T	DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 7 décembre Mercredi 8 décembre	Lundi 11 octobre 2027	Vendredi 19 novembre 2027

N.B. : Aucune inscription déposée après la date de clôture ne pourra être acceptée et enregistrée.

Article 2 :

La composition du jury constitué pour les examens du DELF A1.1, A1, A2 et B1 est arrêtée comme suit :

PRESIDENT	Monsieur CREDEVILLE Alain Inspecteur honoraire de l'Éducation nationale
ASSESSEURS	Madame CARPENTIER Martine Administratrice de l'association
	Monsieur LAGRAVIERE Hervé Adhérent de l'association

La composition du jury constitué pour l'examen du DELF B2 est arrêtée comme suit :

PRESIDENT	Monsieur MADIES Philippe Professeur des Universités HDR
ASSESSEURS	Monsieur CREDEVILLE Alain Inspecteur honoraire de l'Éducation nationale
	Madame CARPENTIER Martine Administratrice de l'association

Article 3 :

Les modalités d'inscription sont annexées au présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté et son annexe sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 :

La co-Présidente de la Maison des Solidarités Nelson Mandela et la secrétaire générale de l'académie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,

La cheffe de division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EXAMENS
(DATES ET LIEUX)

Ville : Valence Année : 2027

Epreuves	Session(s) (dates)	Lieux de retrait des dossiers (1)	Lieux de dépôt des dossiers	Date d'ouverture des inscriptions	Date de clôture des inscriptions
DELF A2 DELF B1	Mardi 2 février Mercredi 3 février	Maison des Solidarités Nelson Mandela	Maison des Solidarités Nelson Mandela	Mercredi 2 décembre 2026	Vendredi 15 janvier 2027
DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 25 mai Mercredi 26 mai	Maison des Solidarités Nelson Mandela	Maison des Solidarités Nelson Mandela	Mercredi 31 mars 2027	Mercredi 5 mai 2027
DELF A1 A2 DELF B1	Mardi 6 juillet Mercredi 7 juillet	Maison des Solidarités Nelson Mandela	Maison des Solidarités Nelson Mandela	Lundi 10 mai 2027	Vendredi 18 juin 2027
DELF A2 DELF B1	Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre	Maison des Solidarités Nelson Mandela	Maison des Solidarités Nelson Mandela	Lundi 19 juillet 2027	Vendredi 17 septembre 2027
DELF A2 DELF B1 B2	Mardi 7 décembre Mercredi 8 décembre	Maison des Solidarités Nelson Mandela	Maison des Solidarités Nelson Mandela	Lundi 11 octobre 2027	Vendredi 19 novembre 2027

Montant des droits d'inscription :

	Candidats adhérents à la MDS Nelson Mandela		
	Prix examen	**Frais de dossier**	**Prix total à payer**
DELF A1	82,80 €	+ 20 € de frais de dossier	102,80 €
DELF A2	87,40 €		107,40 €
DELF B1	110,40 €		130,40 €
DELF B2	138,00 €		158,00 €

	Candidats extérieurs		
	Prix examen	**Frais de dossier**	**Prix total à payer**
DELF A1	90 €	+ 20 € de frais de dossier	110 €
DELF A2	95 €		115 €
DELF B1	120 €		140 €
DELF B2	150 €		170 €

COORDONNEES DU CENTRE DE FORMATION LA MAISON DES SOLIDARITES NELSON MANDELA :

Maison des Solidarités Nelson Mandela
25 Rue Charles Gounod – 26000 VALENCE

Téléphone : 04 75 55 37 96

Responsable de centre d'examen : DE REKENEIRE Anne
Responsable adjoint de centre d'examen CREDEVILLE Alain

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

DEC
Réf N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/248
Affaire suivie par : Isabelle Hermida Alonso
Tél : 04 56 52 77 80
Mél : dec.clg-delf@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES EXAMENS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU DELF POUR L'ANNEE 2027

N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/248 du 08/10/2026

Vu le décret n°2020-1196 du 29 septembre 2020, modifié par le décret n°2023-459 du 13/06/2023 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi en langue française,

Vu l'arrêté du 22 mai 1985 modifié, portant création du diplôme d'études en langue française et du diplôme approfondi de langue française,

Sur proposition de Monsieur le Président de l'Université Grenoble-Alpes,

Article 1 :

Le calendrier des inscriptions au DELF, niveaux A1, A2 et B1 ainsi que les dates des examens sont fixés comme suit :

Sessions	Examens	Date des examens	Ouverture des Inscriptions	Clôture des inscriptions
2027-01-TP	DELF A1 A2 DELF B1	Epreuves collectives : Mardi 12 janvier Mercredi 13 janvier Individuelles : Du mercredi 13 au vendredi 29 janvier	Lundi 16 novembre 2026	Vendredi 20 novembre 2026
2027-02-TP	DELF A1 A2 DELF B1	Epreuves collectives : Mardi 2 février Mercredi 3 février Individuelles : Du vendredi 5 au vendredi 26 février	Lundi 16 novembre 2026	Vendredi 20 novembre 2026
2027-05-TP	DELF A1 A2 DELF B1	Epreuves collectives : Mardi 25 mai Mercredi 26 mai Individuelles : Du mardi 1er au vendredi 11 juin	Lundi 8 mars 2027	Vendredi 19 mars 2027

2027-07-TP	DELF A1 A2 DELF B1	Epreuves collectives : Mardi 6 juillet Mercredi 7 juillet Individuelles : Du vendredi 9 au lundi 19 juillet	Lundi 10 mai 2027	Vendredi 14 mai 2027
2027-11-TP	DELF A2 DELF B1	Epreuves collectives : Mardi 16 novembre Mercredi 17 novembre Individuelles : Du vendredi 19 novembre au vendredi 3 décembre	Lundi 13 septembre 2027	Vendredi 24 septembre 2027
2027-12-TP	DELF A2 DELF B1	Epreuves collectives : Mardi 7 décembre Mercredi 8 décembre Individuelles : Du vendredi 10 décembre au vendredi 17 décembre	Lundi 13 septembre 2027	Vendredi 24 septembre 2027

N.B. : Aucune inscription déposée après la date de clôture ne pourra être acceptée et enregistrée.

Article 2 :

La composition du jury constitué pour les examens du DELF est arrêtée comme suit :

PRESIDENTE — Madame Catherine CARRAS
Professeure certifiée à l'Université Grenoble Alpes

MEMBRES — Madame Corinne LAPASSADE
Enseignante contractuelle de FLE à l'Université Grenoble Alpes - Responsable des examens

Madame Catherine METTON
Enseignante contractuelle de FLE à l'Université Grenoble Alpes - Responsable des examens

Article 3 :

Les modalités d'inscription sont annexées au présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté et son annexe sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 :

Le président de l'Université Grenoble Alpes, la directrice du CUEF et la secrétaire générale de l'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,

La cheffe de division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EXAMENS PROPOSEES
(DATES ET LIEUX)

Ville : Grenoble Année : 2027

Epreuves	Session(s) (dates)	Lieux de retrait des dossiers	Lieux de dépôt des dossiers	Date d'ouverture des inscriptions	Date de clôture des inscriptions
DELF A1 A2 DELF B1	Epreuves collectives : Mardi 12 janvier Mercredi 13 janvier Individuelles : Du mercredi 13 au vendredi 29 janvier	CUEF Grenoble	CUEF Grenoble	Lundi 16 novembre 2026	Vendredi 20 novembre 2026
DELF A1 A2 DELF B1	Epreuves collectives : Mardi 2 février Mercredi 3 février Individuelles : Du vendredi 5 au vendredi 26 février	CUEF Grenoble	CUEF Grenoble	Lundi 16 novembre 2026	Vendredi 20 novembre 2026
DELF A1 A2 DELF B1	Epreuves collectives : Mardi 25 mai Mercredi 26 mai Individuelles : Du mardi 1er au vendredi 11 juin	CUEF Grenoble	CUEF Grenoble	Lundi 8 mars 2027	Vendredi 19 mars 2027
DELF A1 A2 DELF B1	Epreuves collectives : Mardi 6 juillet Mercredi 7 juillet Individuelles : Du vendredi 9 au lundi 19 juillet	CUEF Grenoble	CUEF Grenoble	Lundi 10 mai 2027	Vendredi 14 mai 2027
DELF A2 DELF B1	Epreuves collectives : Mardi 16 novembre Mercredi 17 novembre Individuelles : Du vendredi 19 novembre au vendredi 3 décembre	CUEF Grenoble	CUEF Grenoble	Lundi 13 septembre 2027	Vendredi 24 septembre 2027
DELF A2 DELF B1	Epreuves collectives : Mardi 7 décembre Mercredi 8 décembre Individuelles : Du vendredi 10 décembre au vendredi 17 décembre	CUEF Grenoble	CUEF Grenoble	Lundi 13 septembre 2027	Vendredi 24 septembre 2027

Montant des droits d'inscription :

	Montant des inscriptions Etudiants : UGA / Grenoble INP
DELF A1	**80 €**
DELF A2	**90 €**
DELF B1	**100 €**

N.B. Les examens sont organisés sous réserve d'un nombre suffisant de candidats.
Les inscriptions se font uniquement sur place et dans la limite des places disponibles.

*Des frais de dossier de 30 € s'appliquent aux tarifs des candidats extérieurs : hors étudiants, personnels ou stagiaires UGA / Grenoble INP / IEP.

Coordonnées du centre d'examen CUEF :

CUEF
Université Grenoble Alpes
1491 rue des Résidences
38400 Saint-Martin-d'Hères

Service scolarité
Tél. +33 4 76 74 87 82
+33 4 76 74 87 84
+33 4 76 74 87 84

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

DEC
Réf N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/249
Affaire suivie par : Isabelle Hermida Alonso
Tél : 04 56 52 77 80
Mél : dec.clg-delf@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES EXAMENS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU DELF-DALF POUR L'ANNEE 2027

N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/249 du 08/10/2026

Vu le décret n°2020-1196 du 29 septembre 2020, modifié par le décret n°2023-459 du 13/06/2023 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi en langue française,

Vu l'arrêté du 22 mai 1985 modifié, portant création du diplôme d'études en langue française et du diplôme approfondi de langue française,

Sur proposition de Monsieur le Président de l'Université Grenoble-Alpes,

Article 1 :

Le calendrier des inscriptions aux DELF niveaux B2 et DALF niveaux C1 et C2 ainsi que les dates des examens sont fixées comme suit :

Sessions	Examens	Date des examens	Ouverture des Inscriptions	Clôture des inscriptions
2027-01-TP	DELF B2	Epreuves collectives : Mercredi 13 janvier Individuelles : Du mercredi 13 au vendredi 29 janvier	Lundi 16 novembre 2026	Vendredi 20 novembre 2026
2027-02-TP	DELF B2	Epreuves collectives : Mercredi 3 février Individuelles : Du vendredi 5 au vendredi 26 février	Lundi 16 novembre 2026	Vendredi 20 novembre 2026
2027-05-TP	DELF B2 DALF C1 C2	Epreuves collectives : Mercredi 26 mai Jeudi 27 mai Individuelles : Du mardi 1er au vendredi 11 juin	Lundi 8 mars 2027	Vendredi 19 mars 2027
2027-07-TP	DELF B2 DALF C1 C2	Epreuves collectives : Mercredi 7 juillet Jeudi 8 juillet Individuelles : Du vendredi 9 au lundi 19 juillet	Lundi 10 mai 2027	Vendredi 14 mai 2027

2027-11-TP	DELF B2	Epreuves collectives : Mercredi 17 novembre Individuelles : Du vendredi 19 novembre au vendredi 3 décembre	Lundi 13 septembre 2027	Vendredi 24 septembre 2027
2027-12-TP	DELF B2	Epreuves collectives : Mercredi 8 décembre Individuelles : Du vendredi 10 décembre au vendredi 17 décembre	Lundi 13 septembre 2027	Vendredi 24 septembre 2027

N.B. : Aucune inscription déposée après la date de clôture ne pourra être acceptée et enregistrée.

Article 2 :

La composition du jury constitué pour les examens du DELF et du DALF est arrêtée comme suit :

PRESIDENTE — Madame Catherine CARRAS
Professeure certifiée à l'Université Grenoble Alpes

MEMBRES — Madame Corinne LAPASSADE
Enseignante contractuelle de FLE à l'Université Grenoble Alpes - Responsable des examens

Madame Catherine METTON
Enseignante contractuelle de FLE à l'Université Grenoble Alpes - Responsable des examens

Article 3 :

Les modalités d'inscription sont annexées au présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté et son annexe sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 :

Le président de l'Université Grenoble Alpes, la directrice du CUEF et la secrétaire générale de l'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,

La cheffe de division des examens et concours

Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EXAMENS PROPOSEES
(DATES ET LIEUX)

Ville : Grenoble

Année : 2027

Epreuves	Session(s) (dates)	Lieux de retrait des dossiers	Lieux de dépôt des dossiers	Date d'ouverture des inscriptions	Date de clôture des inscriptions
DELF B2	Epreuves collectives : Mercredi 13 janvier Individuelles : Du mercredi 13 au vendredi 29 janvier	CUEF Grenoble	CUEF Grenoble	Lundi 16 novembre 2026	Vendredi 20 novembre 2026
DELF B2	Epreuves collectives : Mercredi 3 février Individuelles : Du vendredi 5 au vendredi 26 février	CUEF Grenoble	CUEF Grenoble	Lundi 16 novembre 2026	Vendredi 20 novembre 2026
DELF B2 DALF C1 C2	Epreuves collectives : Mercredi 26 mai Jeudi 27 mai Individuelles : Du mardi 1er au vendredi 11 juin	CUEF Grenoble	CUEF Grenoble	Lundi 8 mars 2027	Vendredi 19 mars 2027
DELF B2 DALF C1 C2	Epreuves collectives : Mercredi 7 juillet Jeudi 8 juillet Individuelles : Du vendredi 9 au lundi 19 juillet	CUEF Grenoble	CUEF Grenoble	Lundi 10 mai 2027	Vendredi 14 mai 2027
DELF B2	Epreuves collectives : Mercredi 17 novembre Individuelles : Du vendredi 19 novembre au vendredi 3 décembre	CUEF Grenoble	CUEF Grenoble	Lundi 13 septembre 2027	Vendredi 24 septembre 2027
DELF B2	Epreuves collectives : Mercredi 8 décembre Individuelles : Du vendredi 10 décembre au vendredi 17 décembre	CUEF Grenoble	CUEF Grenoble	Lundi 13 septembre 2027	Vendredi 24 septembre 2027

Montant des droits d'inscription :

	Montant des inscriptions Etudiants : UGA / Grenoble INP
DELF B2	**130 €**
DALF C1	**140 €**
DALF C2	**150 €**

N.B. Les examens sont organisés sous réserve d'un nombre suffisant de candidats.
Les inscriptions se font uniquement sur place et dans la limite des places disponibles.

*Des frais de dossier de 30 € s'appliquent aux tarifs des candidats extérieurs ; hors étudiants, personnels ou stagiaires UGA / Grenoble INP / IEP.

Coordonnées du centre d'examen CUEF :

CUEF
Université Grenoble Alpes
1491 rue des Résidences
38400 Saint-Martin-d'Hères

Service scolarité
Tél. +33 4 76 74 87 82 / +33 4 76 74 87 84 / +33 4 76 74 87 85

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

DEC POLE COLLEGE
Réf N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/238
Affaire suivie par : Isabelle HERMIDA ALONSO
Tél : 04 56 52 77 80
Mél : dec.clg-delf@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES EXAMENS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU DELF-DALF POUR L'ANNEE 2027

N° DEC/POLECOLLEGE/DELF/XIII/26/238 du 01/10/2026

Le recteur de l'académie de Grenoble,

Vu le décret n°2020-1196 du 29 septembre 2020, modifié par le décret n°2023-459 du 13/06/2023 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi en langue française,

Vu l'arrêté du 22 mai 1985 modifié, portant création du diplôme d'études en langue française et du diplôme approfondi de langue française,

Sur proposition de Monsieur le Directeur de l'IFALPES,

Arrête :

Article 1 :

Le calendrier des inscriptions au DELF-DALF ainsi que les dates des examens sont fixés comme suit :

Sessions	Examens	Date des examens	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
2027-01-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 12 janvier Mercredi 13 janvier Jeudi 14 janvier	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 11 janvier 2027 Mardi 12 janvier 2027 Mercredi 13 janvier 2027
2027-02-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 2 février Mercredi 3 février Jeudi 4 février	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 1er février 2027 Mardi 02 février 2027 Mercredi 03 février 2027
2027-03-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 16 mars Mercredi 17 mars Jeudi 18 mars	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 15 mars 2027 Mardi 16 mars 2027 Mercredi 17 mars 2027
2027-05-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 25 mai Mercredi 26 mai Jeudi 27 mai	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 24 mai 2027 Mardi 25 mai 2027 Mercredi 26 mai 2027
2027-06-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 15 juin Mercredi 16 juin Jeudi 17 juin	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 14 juin 2027 Mardi 15 juin 2027 Mercredi 16 juin 2027
2027-07-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 6 juillet Mercredi 7 juillet Jeudi 8 juillet	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 5 juillet 2027 Mardi 6 juillet 2027 Mercredi 7 juillet 2027
2027-08-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 3 août Mercredi 4 août Jeudi 5 août	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 2 août 2027 Mardi 3 août 2027 Mercredi 4 août 2027

2027-10-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre Jeudi 7 octobre	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 4 octobre 2027 Mardi 5 octobre 2027 Mercredi 6 octobre 2027
2027-11-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 16 novembre Mercredi 17 novembre Jeudi 18 novembre	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 15 novembre 2027 Mardi 16 novembre 2027 Mercredi 17 novembre 2027
2027-12-T	DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 7 décembre Mercredi 8 décembre Jeudi 9 décembre	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 6 décembre 2027 Mardi 7 décembre 2027 Mercredi 8 décembre 2027

N.B. : Aucune inscription déposée après la date de clôture ne pourra être acceptée et enregistrée.

Article 2 :

La composition du jury constitué pour les examens du DELF A1.1, A1, A2 et B1 est arrêtée comme suit :

PRESIDENT Madame COLLET Stéphanie
Professeur certifié d'anglais

ASSESSEURS Monsieur ITALIANO Elia
Professeur de lettres modernes

Madame VERNIER Agathe
Professeur des écoles

La composition du jury constitué pour les examens du DELF B2 et DALF C1 et C2 est arrêtée comme suit :

PRESIDENT Madame COLLET Stéphanie
Professeur certifié d'anglais

ASSESSEURS Monsieur ITALIANO Elia
Professeur de lettres modernes

Madame VERNIER Agathe
Professeur des écoles

Article 3 :

Les modalités d'inscription sont annexées au présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté et son annexe sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 :

Le directeur de l'IFALPES et la secrétaire générale de l'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de division des examens et concours
Laurence Giry

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EXAMENS
(DATES ET LIEUX)

Ville : ANNECY Année : 2027

Epreuves	Session(s) (dates)	Lieux de retrait des dossiers (1)	Lieux de dépôt des dossiers	Date d'ouverture des inscriptions	Date de clôture des inscriptions
DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 12 janvier Mercredi 13 janvier Jeudi 14 janvier	IFALPES	IFALPES	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 11 janvier 2027 Mardi 12 janvier 2027 Mercredi 13 janvier 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 2 février Mercredi 3 février Jeudi 4 février	IFALPES	IFALPES	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 1er février 2027 Mardi 02 février 2027 Mercredi 03 février 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 16 mars Mercredi 17 mars Jeudi 18 mars	IFALPES	IFALPES	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 15 mars 2027 Mardi 16 mars 2027 Mercredi 17 mars 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 25 mai Mercredi 26 mai Jeudi 27 mai	IFALPES	IFALPES	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 24 mai 2027 Mardi 25 mai 2027 Mercredi 26 mai 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 15 juin Mercredi 16 juin Jeudi 17 juin	IFALPES	IFALPES	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 14 juin 2027 Mardi 15 juin 2027 Mercredi 16 juin 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 6 juillet Mercredi 7 juillet Jeudi 8 juillet	IFALPES	IFALPES	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 5 juillet 2027 Mardi 6 juillet 2027 Mercredi 7 juillet 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 3 août Mercredi 4 août Jeudi 5 août	IFALPES	IFALPES	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 2 août 2027 Mardi 3 août 2027 Mercredi 4 août 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 5 octobre Mercredi 6 octobre Jeudi 7 octobre	IFALPES	IFALPES	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 4 octobre 2027 Mardi 5 octobre 2027 Mercredi 6 octobre 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 16 novembre Mercredi 17 novembre Jeudi 18 novembre	IFALPES	IFALPES	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 15 novembre 2027 Mardi 16 novembre 2027 Mercredi 17 novembre 2027
DELF A1 A2 DELF B1 B2 DALF C1 C2	Mardi 7 décembre Mercredi 8 décembre Jeudi 9 décembre	IFALPES	IFALPES	Dimanche 1er novembre 2026	Lundi 6 décembre 2027 Mardi 7 décembre 2027 Mercredi 8 décembre 2027

Montant des droits d'inscription :

	Candidats suivant une formation à l'IFALPES	Candidats libres
DELF A1	130 €	130 €
DELF A2	140 €	140 €
DELF B1	175 €	175 €
DELF B2	190 €	190 €
DALF C1	230 €	230 €
DALF C2	240 €	240 €

COORDONNEES DU CENTRE IFALPES :

IFALPES
14 Avenue du Rhône
74000 ANNECY

Téléphone : 04 50 45 38 37

Responsable de centre d'examen : DEBROAS Emmanuel
Responsable adjoint de centre d'examen : ALLEMAND Lucien

ACADÉMIE
DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Service interacadémique
des affaires juridiques

SIAJ
Rectorat
92 rue de Marseille – BP 7227
69354 Lyon cedex 07

www.ac-lyon.fr

Lyon, le 14 octobre 2026

Arrêté rectoral n°2026-65
portant désignation aux fonctions par
intérim de secrétaire général de l'académie

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2024 portant détachement de Mme Nadine PERRAYON dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie en charge du pôle de l'organisation et la performance scolaire au sein du rectorat de l'académie de Lyon ;

Considérant la nécessité d'assurer l'intérim des fonctions de secrétaire général de l'académie de Lyon en raison de la vacance de cet emploi à compter du 4 novembre 2026 ;

ARRETE

Article 1er : Mme Nadine PERRAYON est désignée pour exercer les fonctions de secrétaire général de l'académie de Lyon par intérim à compter du 4 novembre 2026. Elle exerce l'ensemble des attributions inhérentes à la fonction.

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Anne BISAGNI-FAURE

Arrêté ARS n° 2026 -14-0380 **Arrêté départemental n°2026-24**

Portant autorisation d'un service autonomie à domicile aide et soins (SAD Aide et Soins – SAAS) « AIMV Amaelles Aide et Soins » situé à SAINT-ETIENNE (42100) par regroupement des autorisations du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) « SSIAD AIMV » situé à SAINT-ETIENNE (42000) et du service autonomie à domicile (SAD) Aide « AIMV » situé à SAINT-ETIENNE (42000)

GESTIONNAIRE : AGIR INNOVER MIEUX VIVRE (AIMV)

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Département de la Loire

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième, du chapitre deux, sections première et quatrième du chapitre trois, notamment l'article L.313-1-3 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 44 de la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la Sécurité sociale pour 2022, modifiant les articles L313-1-3, L313-11-1, L313-12, L347-1 du CASF, créant les articles L314-2-1 et L314-2-2 et abrogeant l'article 49 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu l'article 22 de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L313-1-3 du CASF et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L312-1 du même code ;

Vu le cahier des charges national définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement applicables aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu les arrêtés n° 2018-1921 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, et les arrêtés n°2023-22-0068 et 2023-22-0069 du 30 octobre 2023 publiés le 30 octobre 2023, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;
Vu le schéma départemental de l'autonomie en vigueur ;

Vu l'arrêté ARS n°2016-7801 du 20 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à AGIR INNOVER MIEUX VIVRE pour le fonctionnement du service de soins infirmiers à domicile « SSIAD AIMV » basé à SAINT-ETIENNE (42000) ;

Vu l'arrêté ARS n°2024-14-0376 portant extension de capacité de 6 places du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) « SSIAD AIMV » situé à SAINT-ETIENNE (42000) ;

Vu l'arrêté départemental n°2020-07-227 du 7 septembre 2020 portant renouvellement du service d'aide et d'accompagnement à domicile « AIMV Service d'aide à domicile » situé à SAINT-ETIENNE (42000) ;

Considérant la délibération du Conseil d'Administration de Amaelles – AIMV du 29 septembre 2025, notamment le point 6 approuvant la fusion du SAD Aide AIMV et du SSIAD AIMV au profit de la création d'un SAD mixte AIMV ;

Considérant le dossier déposé par AGIR INNOVER MIEUX VIVRE en date du 13 novembre 2025 pour la création d'un Service Autonomie à Domicile Aide et Soins (SAD mixte - SAAS) par le regroupement des autorisations du SSIAD et du SAD Aide, pour une même zone d'intervention ;

Considérant le Mode opératoire d'enregistrement des Services Autonomie Aide et Soins (SAAS) de l'Agence du Numérique en Santé du 6 juin 2024 ;

Considérant l'article 44 de la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la Sécurité sociale pour 2022 qui prévoit que les demandes de transformation des SSIAD en services autonomie mixtes sont dispensées de la procédure d'appel à projet ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charge des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma départemental de l'autonomie ;

ARRÊTENT

Article 1er : Les autorisations visées à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles délivrées à AGIR INNOVER MIEUX VIVRE (AIMV) pour le fonctionnement du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) SSIAD AIMV » basé à SAINT-ETIENNE (42000) et du Service autonomie à Domicile (SAD)Aide« AIMV » basé à SAINT-ETIENNE (42000) sont modifiées par le regroupement des autorisations de fonctionnement des structures permettant la création d'un Service Autonomie à domicile Aide et Soins (SAAS) à compter du 1er janvier 2026.

Le présent arrêté prévoit concomitamment la disparition du SSIAD AIMV Soins au profit du SAAS « AIMV Aide et Soins ».

Article 2 : Le service autonomie « AIMV Amaelles » situé 30 rue de la Résistance à SAINT-ETIENNE (42000) est autorisé, au titre de l'article L 313-1 du CASF, à intervenir auprès des personnes âgées et/ou personnes handicapées pour les activités suivantes soumises à autorisation en mode prestataire :

- prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques, de soins de base et relationnels et, en tant que de besoin, de soins délivrés par les professionnels mentionnés au b du 2° de l'article D. 312-5,
- assistance dans les actes quotidiens de la vie aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à leur domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux, à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues à l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endotrachéales,
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives,

- accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

Article 3 : Le SAD Aide « AIMV », étant actuellement autorisé pour l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap, il restera autorisé en service autonomie à domicile aide (SAD Aide) sur la partie de territoire non couverte par la zone d'intervention définie pour le SAD mixte « AIMV Aide et Soins ».

Article 4 : La zone d'intervention du nouveau Service Autonomie à domicile Aide et Soins autorisé pour l'activité d'aide, d'accompagnement et de soins couvrira la commune de :

Commune	Quartiers
Saint-Etienne	**Montreynaud**
	La Terrasse
	Montaud
	Le Soleil
	Saint-François
	Monthieu
	Montplaisir
	Villeboeuf
	Centre-Ville
	Beaulieu
	La Palle
	La Jomayère
	Solaure
	La Rivière
	Valbenoîte
	Saint-Roch
	La Métare
	Bellevue

La zone d'intervention de l'ESA précédemment autorisée n'est pas modifiée par la création du Service Autonomie à domicile Aide et Soins.

Article 5 : La mise en œuvre de l'autorisation est conditionnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles, suivant les dispositions réglementaires des articles D.313-11 à D.313-14.

Article 6 : Le renouvellement de l'autorisation de la structure, à l'issue des 15 ans soit le 1er janvier 2041, est notamment subordonné aux résultats de l'évaluation ou des évaluations mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans le respect des conditions prévues à l'article L.313-5 du même code.

Article 7 : Le SAD mixte « AIMV Amaelles Aide et Soins » est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, conformément à l'article L313-6 alinéa 3 du CASF.

Article 8 : Le SAD mixte « AIMV Amaelles Aide et Soins » est autorisé à intervenir auprès des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) mentionnée à l'article L232-1 du CASF et de la prestation de compensation du handicap (PCH) mentionnée à l'article L245-1 du même code, conformément à l'article L313-1-2 du CASF.

Article 9 : Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme indiqué dans l'annexe jointe.

Article 10 : Conformément aux dispositions de l'article L313-1 : « *Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement des services par rapport aux caractéristiques prises en considération pour leur autorisation devra être déclaré aux autorités compétentes au moins deux mois avant sa mise en œuvre. Les autorités compétentes disposent d'un délai de deux mois à compter de la déclaration pour faire opposition, par décision motivée conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.*

Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement dans les modalités de contrôle direct ou indirect de la personne morale gestionnaire du service se traduisant par l'exercice direct ou indirect d'un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion par une nouvelle personne morale est déclaré par cette dernière à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

L'autorité compétente peut faire opposition dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration par une décision motivée, s'il apparaît que le changement envisagé n'offre pas les garanties nécessaires au respect des conditions de l'autorisation mentionnées à l'article L. 313-4 ou présente des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits. L'autorité compétente examine la déclaration de changement le cas échéant au regard des conditions dans lesquelles la nouvelle personne morale assure déjà le contrôle, direct ou indirect, d'une ou de plusieurs personnes morales gestionnaires d'établissements, de services et de lieux de vie et d'accueil. ».

Article 11 : Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Département de la Loire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr .

Article 12 : Le Directeur de la délégation départementale de la Loire de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le Directeur général des Services du Département de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Loire.

Fait à Saint-Etienne, le 15 octobre 2026

Pour la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes Et par délégation Le directeur de l'autonomie	Pour le Président du Département de La Loire Et par délégation Le vice-président délégué de l'exécutif
Raphaël GLABI	Yves PARTRAT

Annexe FINESS

Mouvements Finess : Création d'un Service Autonomie à domicile Aide et Soins (SAAS) par regroupement. (le SSIAD préexistant sera fermé et le SAD perdure pour la zone d'intervention non couverte par le SAAS)

Entité juridique : **AGIR INNOVER MIEUX VIVRE (AIMV)**
Adresse : 30 rue de la résistance – 42000 Saint-Etienne
N° FINESS EJ : 42 078 709 5
Statut : 60 – Association Loi 1901 Non reconnue d'utilité publique

SITUATION AVANT LE PRESENT ARRÊTÉ

Etablissement : **SSIAD AIMV**
Adresse : 30 rue de la résistance – 42000 Saint-Etienne
N° FINESS ET : 42 078 542 0
Catégorie : 354 - Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.)

Equipements :

Triplet			Autorisation	
Discipline	**Fonctionnement**	**Clientèle**	**Capacité**	**Dernière autorisation**
358 Soins Infirmiers à domicile	16 Prestation en milieu ordinaire	711 Personnes Âgées dépendantes	126	ARS n°2024-14-0376
358 Soins Infirmiers à domicile	16 Prestation en milieu ordinaire	010 Tous types de déficiences Personnes Handicapées	5	
357 Activité soins d'accompagnement et de réhabilitation	16 Prestation en milieu ordinaire	436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	20	ARS n°2016-7801

Zone d'intervention du SSIAD :

Quartiers de Saint-Etienne :

- *Montreynaud*
- *La Terrasse*
- *Montaud*
- *Beaulieu*
- *Solaure*
- *Saint-Roch*
- *Le Soleil*
- *Saint-François*
- *Monthieu*
- *La Palle*
- *La Rivière*
- *La Métare*
- *Montplaisir*
- *Villeboeuf*
- *Centre-Ville*
- *La Jomayère*
- *Valbenoite*
- *Bellevue*

La zone d'intervention de l'équipe spécialisée Alzheimer (ESA) est identique à la zone d'intervention du SSIAD

Conventions :

N°	CONVENTION	DATE CONVENTION
01	CPOM	01/01/2020

Etablissement : Service autonomie à domicile Aide «AIMV »
Adresse : 30 rue de la résistance – 42000 Saint-Etienne
N° FINESS ET : 42 001 135 5
Catégorie : 460 - Service Autonomie Aide (S.A.A.) (ancien S.A.A.D.)

Equipements :

Triplet			Autorisation	
Discipline	**Fonctionnement**	**Clientèle**	**Capacité**	**Dernière autorisation**
469 Aide à domicile	16 Prestation en milieu ordinaire	711 Personnes Âgées dépendantes	/	Départemental n°2020-07-227
469 Aide à domicile	16 Prestation en milieu ordinaire	010 Tous types de déficiences Personnes Handicapées	/	

Zone d'intervention du S.A.A.D. ou S.A.A. (communes) :

- *Andrézieux Bouthéon*
- *Boën-sur-Lignon*
- *Feurs*
- *Firminy*
- *Le Pilat*
- *Montbrison*
- *Rive de Gier*
- *Saint-Chamond*
- *Saint-Etienne*
- *Saint-Just-Saint-Rambert*
- *Sorbiers*

SITUATION APRÈS LE PRÉSENT ARRÊTÉ

Le SSIAD préexistant disparait au profit du SAD mixte et le SAD aide perdure pour la partie du territoire non couverte par la zone d'intervention du SAD mixte

Etablissement : **AIMV Amaelles Service autonomie aide et soins (SAAS) Saint-Etienne**
Adresse : 30 rue de la résistance – 42000 Saint-Etienne
N° FINESS ET : 42 078 542 0
Catégorie : 209 - Service Autonomie Aide et Soins (S.A.A.S.)

Equipements :

Public concerné	Triplet			Autorisation	
	Discipline	**Fonctionnement**	**Clientèle**	**Capacité**	**Dernière autorisation**
Personnes âgées	358 Soins Infirmiers à domicile	16 Prestation en milieu ordinaire	711 Personnes Âgées dépendantes	126	ARS n°2024-14-0376
	469 Aide à domicile	16 Prestation en milieu ordinaire	711 Personnes Âgées dépendantes	/	Départemental n°2020-07-227
	357 Activité soins d'accompagnement et de réhabilitation	16 Prestation en milieu ordinaire	436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	20	ARS n°2016-7801
Personnes handicapées	358 Soins Infirmiers à domicile	16 Prestation en milieu ordinaire	010 Tous types de déficiences Personnes Handicapées	5	ARS n°2024-14-0376
	469 Aide à domicile	16 Prestation en milieu ordinaire	010 Tous types de déficiences Personnes Handicapées	/	Départemental n°2020-07-227

Zone d'intervention quartiers de la Commune de Saint-Etienne :

- *Montreynaud*
- *La Terrasse*
- *Montaud*
- *Beaulieu*
- *Solaure*
- *Saint-Roch*
- *Le Soleil*
- *Saint-François*
- *Monthieu*
- *La Palle*
- *La Rivière*
- *La Métare*
- *Montplaisir*
- *Villeboeuf*
- *Centre-Ville*
- *La Jomayère*
- *Valbenoite*
- *Bellevue*

Conventions :

N°	CONVENTION	DATE CONVENTION
01	CPOM	01/01/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Décision N°2026-19-0190
Portant suspension immédiate temporaire du droit d'exercer la profession d'infirmier de Monsieur David NICOLAS, infirmier anesthésiste diplômé d'Etat

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, et notamment son article L. 4311-26 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 15 mai 2023 ;

DÉCIDE

Article 1

Le droit d'exercer la profession d'infirmier de Monsieur David NICOLAS, non-inscrit au répertoire partagé des professionnels de santé, titulaire de la fonction publique hospitalière, est suspendu à titre immédiat pour une durée de cinq mois, en application des dispositions de l'article L. 4311-26 du code de la santé publique.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa notification.

Article 3

Monsieur David NICOLAS est entendu le vendredi 16 octobre à 11h dans les locaux de la délégation départementale de Haute-Savoie, sis Cité administrative, 7 rue Dupanloup à ANNECY (74000) par le représentant de la directrice générale de l'agence régionale de santé. Il peut se faire assister par une ou plusieurs personnes de son choix.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé, d'un recours devant le tribunal administratif compétent.
En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Article 5

La directrice de l'offre de soins et le directeur de la délégation départementale de Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et portée à la connaissance du représentant de l'Etat dans le département de Haute-Savoie, du Président du conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de Savoie et de Haute-Savoie, du conseil régional de l'ordre des infirmiers et des organismes d'assurance maladie.

Fait à Lyon le 12 octobre 2026

La directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

COUR D'APPEL DE LYON

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AGENTS VALIDEURS DU PÔLE CHORUS

Le premier président de la cour d'appel de LYON
et
Le procureur général près ladite cour

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1° août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu la convention de délégation de gestion entre la cour d'appel de Lyon et la cour d'appel de Riom ;

Vu l'article R.312-66 du code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du premier président de la cour d'appel et du procureur général près cette cour pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des juridictions de leur ressort relatives au personnel, au fonctionnement et aux interventions et à la possibilité qu'ils ont de déléguer conjointement leur signature, sous leur surveillance et leur responsabilité, au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, à un magistrat ou aux agents en fonction en fonction dans le ressort de la cour d'appel ;

Vu les articles R. 312-71 et suivants du code de l'organisation judiciaire relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs régionaux ;

Vu le décret du 5 mai 2026 portant nomination de Monsieur Bertrand MENAY aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Lyon ;

Vu le décret du 29 avril 2024 portant nomination de Madame Anne KOSTOMAROFF aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Lyon ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux en date du 22 février 2024 portant détachement de Monsieur Hervé DESVIGNES dans le corps des emplois de direction du ministère de la justice, et le nommant aux fonctions de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Lyon ;

DECIDENT :

Article 1er :

Délégation de nos signatures est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision dans la limite des seuils fixés, à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle chorus hébergé au service administratif interrégional de la cour d'appel de LYON.

Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de la cour d'appel de RIOM.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur budgétaire régional.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à LYON, le 1er octobre 2026

LE PROCUREUR GÉNÉRAL, **LE PREMIER PRESIDENT,**

Anne KOSTOMAROFF Bertrand MENAY

ANNEXE 1

Agents bénéficiaires de la délégation de signature des cheffes de la cour d'appel de Lyon pour signer les actes d'ordonnancement secondaires dans Chorus – Programmes 101 et 166

NOM Prénom	Corps	Fonction	Actes	Seuil
CAYLA Axel	D.S.G.J.	Directeur placé délégué sur les fonctions de Responsable du pôle chorus	Tout acte de validation dans Chorus. Signature des bons de commande	Aucun
CAYLA Axel **MONTAGNE Frédéric** **MOIROUD Dominique** **AMLIGH Nassera** **EL ARIFI Farida**	D.S.G.J Secrétaire administratif Secrétaire administratif Secrétaire administratif Adjoint administratif	Responsables des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Validation des engagements juridiques et des immobilisations. Signature des bons de commande	Aucun
CAYLA Axel **MONTAGNE Frédéric** **MOIROUD Dominique** **AMLIGH Nassera** **LEPINGUE Isaac** **GIL Diana** **EL ARIFI Farida** **JACQUIER Pierre** **AZEEZ Kudusi** **CHAUPRE Séverine** **PRIAM Eddie** **ROMENI Karine** **MICHEL Annick** **ALBONICO Eve-Lyne** **BRUJAILLE-LATOUR Isabelle** **LASLAH Yasmine** **LAUGIER Céline** **SAIDI Belinda** **HADDOUCHE Sabrina** **PAUTET Marie-Hélène** **BONHUMEAU Julien** **ROUGIES Selviandini** **BIRKEN Maria** **POINT Christelle** **AGGOUNE Sahra** **DELASSUS Chloé**	D.S.G.J. Secrétaire administratif Secrétaire administratif Secrétaire administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Secrétaire administratif Secrétaire administratif Secrétaire administratif Secrétaire administratif Greffière Secrétaire administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Secrétaire administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif	Responsables de la certification du service fait	Validation de la certification du service fait	Aucun
CAYLA Axel **PREYNAT Nathalie** **MONTAGNE Frédéric** **MOIROUD Dominique** **AMLIGH Nassera** **EL ARIFI Farida** **POINT Christelle** **JACQUIER Pierre** **AZEEZ Kudusi** **CHAUPRE Séverine** **PRIAM Eddie** **ROMENI Karine** **MICHEL Annick**	D.S.G.J D.S.G.J RGBA Secrétaire administratif Secrétaire administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Secrétaire administratif Secrétaire administratif Secrétaire administratif Adjoint administratif Greffière Secrétaire administratif	Responsables des demandes de paiement	Validation des demandes de paiement et signature	Aucun

BRUJAILLE-LATOUR Isabelle **LAUGIER Céline** **SAIDI Belinda** **HADDOUCHE Sabrina** **PAUTET Marie-Hélène** **BONHUMEAU Julien** **GIL Diana**	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif			
CAYLA Axel **MONTAGNE Frédéric** **MOIROUD Dominique** **AMLIGH Nassera** **EL ARIFI Farida** **POINT Christelle** **LAUGIER Céline**	D.S.G.J. Secrétaire administratif Secrétaire administratif Secrétaire administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif	Responsables des recettes	Validation des recettes	Aucun
DORLEAC Olivia **DESGRANGES Marie-Laure** **ROMENI Karine**	DSGJ DSGJ Greffière	Responsable Recettes non fiscales du T2	Validation des recettes	Aucun

Nb : l'intitulé des fonctions est indicatif, il peut être modifié selon l'organisation retenue. Un même agent, outre-le (la) responsable du pôle, peut occuper plusieurs fonctions selon ses rôles et habilitations dans Chorus. Pour assurer la continuité du service, il doit y avoir au moins deux agents y compris le (la) responsable du pôle chorus) habilités à signer chacun des actes (la signature correspondant à l'opération de validation dans Chorus qui est effectuée en personne par l'agent ayant reçu délégation de signature)

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cour d'appel de LYON

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DANS LE CADRE DE LA GESTION DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS VIA CHORUS DT

LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE LYON
et
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR

Vu l'article D 312-66 du code de l'organisation judiciaire,

DÉCIDENT

Article 1 :

Bénéficient d'une délégation conjointe de leur signature dans Chorus DT pour :

- La validation budgétaire d'un ordre de mission (rôle SG – service gestionnaire) :

M. Hervé DESVIGNES – Mme Nathalie PREYNAT – M. Pierre JACQUIER – Mme Sahra AGGOUNE

- La validation d'un état de frais (rôle GC – gestionnaire contrôleur) :

M. Hervé DESVIGNES – Mme Nathalie PREYNAT – Pierre JACQUIER – Mme Sahra AGGOUNE

- La validation d'un état de frais (rôle GV – gestionnaire valideur) :

M. Hervé DESVIGNES – Mme Nathalie PREYNAT – Pierre JACQUIER

- La validation des factures (rôle FV – valideur de factures) :

M. Hervé DESVIGNES – Mme Nathalie PREYNAT – Pierre JACQUIER

Article 2 :

La présente décision sera communiquée aux personnes désignées ci-dessus.

Fait à Lyon, le 1er octobre 2026

LE PROCUREUR GÉNÉRAL — **LE PREMIER PRÉSIDENT**

Anne KOSTOMAROFF — **Bertrand MENAY**

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

COUR D'APPEL DE LYON

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA CERTIFICATION DU SERVICE FAIT DANS CHORUS FORMULAIRE

Le premier président de la cour d'appel de LYON
et
Le procureur général près ladite cour

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1° août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article R.312-67 du code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du premier président de la cour d'appel et du procureur général près cette cour pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des juridictions de leur ressort relatives au personnel, au fonctionnement et aux interventions et à la possibilité qu'ils ont de déléguer conjointement leur signature, sous leur surveillance et leur responsabilité, au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, à un magistrat ou aux agents en fonction en fonction dans le ressort de la cour d'appel ;

Vu les articles R. 312-71 et suivants du code de l'organisation judiciaire relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs régionaux ;

Vu le décret du 5 mai 2026 portant nomination de Monsieur Bertrand MENAY aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Lyon ;

Vu le décret du 29 avril 2024 portant nomination de Madame Anne KOSTOMAROFF aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Lyon ;

DECIDENT :

Article 1er :

Délégation de nos signatures est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de certifier le service fait dans chorus formulaire.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à LYON, le 1er octobre 2026

LE PROCUREUR GENERAL,

Anne KOSTOMAROFF

LE PREMIER PRESIDENT,

Bertrand MENAY

ANNEXE 1

Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Lyon pour attester et certifier du service fait en une étape dans Chorus Formulaire – Programmes 101 et 166

Juridiction/Service	Nom Prénom
SAR Lyon	Hervé DESVIGNES, directeur des services de greffe judiciaires, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, Nathalie PREYNAT, directrice des services de greffe judiciaires, chargée de mission auprès du directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, Rayene RABHI, agent contractuel chargé du secrétariat du directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, Véronique BRELIER, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire, Solène GAIRE, secrétaire administrative, responsable de la gestion budgétaire adjointe, Amina BOUKHOBZA, secrétaire administrative (service de la gestion budgétaire), Myriam BOSSY, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire et du patrimoine immobilier, Caroline DURAND, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion de la formation, Christelle BATARSON, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion informatique, Amandine GASTAUD, contractuelle (service informatique).
CA Lyon	Frédéric LE NAOUR, directeur des services de greffe judiciaires, directeur de greffe, Tiffany JOUBARD, directrice des services de greffe judiciaires, adjointe du directeur de greffe, Claude NESPOULET, secrétaire administrative.
TJ Lyon	Karl LEQUEUX, directeur des services de greffe judiciaires, directeur de greffe, Nathalie VALETTE, directrice des services de greffe judiciaires, directrice de greffe adjointe, Malaïka BECHI, secrétaire administrative, Romane ROHRER, adjointe technique, Souhayla SASSI, adjointe administrative,
TJ Villefranche-Sur-Saône	Laurence PROLONGE, directrice des services de greffe judiciaires, directrice de greffe, Marine DARDALHON, directrice des services de greffe judiciaires, adjointe du directeur de greffe, Clément TURCHET-BRUN, secrétaire administratif.
TJ Bourg-en-Bresse	Nicolas RAVIER, directeur des services de greffe judiciaires, directeur de greffe par intérim, Véronique PAILLARD, secrétaire administrative, Mounia BON, secrétaire administrative, Sylvie MAIRE, secrétaire administrative.
TJ Saint-Etienne	Cécile FAVIER, directrice des services de greffe judiciaires, directrice de greffe, Sophie BASSET, directrice des services de greffe judiciaires, adjointe du directeur de greffe, Samira BENZEGHADI, secrétaire administrative, Morgane NOBLOT, secrétaire administrative.
TJ Roanne	Jean-Guillaume CHATELARD, directeur des services de greffe judiciaires, directeur de greffe, Estelle DENIS, directrice des services de greffe judiciaires, Marie-Laure VIVIERE-MATRAY, greffière, Marie-Pierre GRIOT, directrice des services de greffe judiciaires réserviste.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Référence interne : [03_DIR Métiers] – [011] Délégation en matière d'Évaluations domaniales (PED)

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ÉVALUATIONS DOMANIALES

L'Administrateur de l'État du grade transitoire, directeur régional des Finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 03 juin 2026 portant nomination de M. Samuel Barreault, administrateur de l'État, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône à compter du 15 juin 2026.

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à :

- **Pierre Carré**, administrateur de l'état, directeur du pôle gestion publique,

- **Christophe Barrat**, administrateur de l'état, directeur adjoint du pôle gestion publique par intérim,

à effet d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale sans limitation de montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à :

- **Céline Faure**, inspectrice principale des finances publiques, cheffe de service administratif de 4e catégorie,

- **Delphine Marie**, inspectrice divisionnaire des finances publiques,

à effet d'émettre, au nom de l'administration les avis d'évaluation domaniale en valeur vénale dont le montant n'excède pas 4 000 000 € HT (toutes indemnités comprises) et en valeur locative dont le montant n'excède pas 200 000 € (hors taxe et hors charge).

Les avis d'évaluation domaniale en valeur vénale (toutes indemnités comprises) destinés aux organismes sociaux, offices Habitat et Sociétés HLM, pourront être émis sans limitation de montant.

Article 3

Délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à :

- **Marion Antoine**, inspectrice des finances publiques,

- **Sylvie Demolliere**, inspectrice des finances publiques,

- **Chakib Fnineche**, inspecteur des finances publiques,

- **Michel Gineste**, inspecteur des finances publiques,

- Marianne Hernandez, inspectrice des finances publiques,

- Gilles Menneteau, inspecteur des finances publiques,

- Claude Nasr, inspecteur des finances publiques

- **Nancy Xiangwen Parriaud**, inspectrice des finances publiques,

- Mathieu Poy, inspecteur des finances publiques.

- Laura Rabilloud, inspectrice des finances publiques,

- Medessi Koutinhouin, inspecteur des finances publiques,

à effet d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale en valeur vénale dont le montant n'excède pas 1 000 000 € HT (toutes indemnités comprises) et en valeur locative dont le montant n'excède pas 100 000 € (hors taxe et hors charge).

Les avis d'évaluation domaniale en valeur vénale destinés aux organismes sociaux, offices Habitat et Sociétés HLM, dont le montant n'excède pas 2 000 000 € HT (toutes indemnités comprises).

- **Chrystelle Wursteisen**, contrôleuse des finances publiques,

à effet d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale en valeur vénale dont le montant n'excède pas 600 000 € HT (toutes indemnités comprises) et en valeur locative dont le montant n'excède pas 60 000 € (hors taxe et hors charge).

Les avis d'évaluation domaniale en valeur vénale destinés aux organismes sociaux, offices Habitat et Sociétés HLM, dont le montant n'excède pas 2 000 000 € HT (toutes indemnités comprises).

Article 4

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 04 septembre 2026.

Article 5

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône.

À Lyon, le 16 octobre 2026

Le directeur régional des Finances publiques
d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône

Samuel Barreault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté n°112 – 2026 du 16 octobre 2026

portant modification de l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Rhône

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté initial n° 05 – 2026 du 6 février mois 2026 et les arrêtés modificatifs n°06 - 2026 du 18 février 2026 ; n°07 - 2026 du 25 février 2026 ; n°14 - 2026 du 17 mars 2026 ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe d'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

ARRÊTE :

Article 1er

L'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Rhône est modifié comme suit :

En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Suppléant

- Monsieur Thierry LEMOND est nommé suppléant en remplacement de monsieur Sébastien LE RAY

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à celui du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 16 octobre 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de l'antenne de Lyon
de la mission nationale de contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Cécile RUSSIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté n°²113 – 2026 du 16 octobre 2026

portant modification de l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Savoie

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté initial n° 11 – 2026 du 12 mars 2026 et les arrêtés modificatifs n°15 - 2026 du 17 mars 2026 ; n°91 - 2026 du 19 juin 2026 ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY adjoint à la cheffe d'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

ARRÊTE :

Article 1er

L'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Savoie est modifié comme suit :

En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaire **:**

- Monsieur Damien BORNAND est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Boris GALINDO

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à celui du département de la Savoie.

Fait à Lyon, le 16 octobre 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de l'antenne de Lyon
de la mission nationale de contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Cécile RUSSIER